DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 AVRIL 2008

Délibération n° 2008.04.082

Désignation à l'association centre national de la bande dessinée et de l'image (CNBDI)

LE VINGT DEUX AVRIL DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **16 avril 2008**

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jacques NOBLE

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Eric DANCHE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 AVRIL 2008	DELIBERATION N° 2008.04.082
ORGANISATION DE LA STRUCTURE	Rapporteur : Monsieur le Président
DESIGNATION A L'ASSOCIATION CENTRE NATIONAL DE LA BANDE DESSINEE ET DE L'IMAGE (CNBDI)	

A compter du 1er janvier 2008, les activités du centre national de la bande dessinée et de l'image (CNBDI) ont été transférées à l'établissement public de coopération culturelle « cité internationale de la bande dessinée et de l'image » (CIBDI).

Aussi, il convient de procéder à la liquidation de l'association et pour se faire, de désigner dans les meilleurs délais le délégué communautaire appelé à représenter la ComAGA.

Je vous propose :

DE DESIGNER Monsieur Michel BRONCY comme délégué communautaire pour représenter la ComAGA à l'association CNBDI.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **25 avril 2008**	**Affiché le :** **25 avril 2008**